

# AIPR - Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux - ENCADRANT Expérimenté

Depuis le 1er Janvier 2018, la formation AIPR est devenue obligatoire, au moins une personne dans une équipe d'un chantier doit donc obtenir une AIPR.

## Objectifs

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
- Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
- Définir et mettre en oeuvre les moyens de protection collective et individuelle
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
- Appliquer les règles d'arrêt de chantier
- Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux
- Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique

## Public Visé

Salarié assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet :

- conducteur de travaux
  - chargé d'études
  - personnel de bureau, de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maître d'ouvrage
  - personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux
- Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur »
- Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

## Objectifs pédagogiques

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :
- D'appliquer la réglementation DT-DICT ainsi que le guide technique de sécurisation des chantiers.
  - D'identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
  - De réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recom-mandations et prescriptions de sécurité.
  - De comprendre les conséquences d'un dommage.
  - De réagir en cas d'incident et/ou accident.

## Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés et discussions étayés de textes illustrés par diaporamas et films.  
Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.  
Contrôle des connaissances théoriques sur la plateforme du

## Pré Requis

Compréhension orale et écrite du français.  
Savoir utiliser un ordinateur ou une tablette et naviguer sur internet.  
Expérience professionnelle requise.

## Parcours pédagogique

### Contexte réglementaire :

- Contexte et enjeux de la réglementation.
- Droit, obligations et responsabilité de chacun.
- Les intervenants des réseaux et leur rôle.
- L'AIPR.
- Les types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les classes de précision.
- Les procédures mises en place (DT, DICT, ATU...)
- Les sanctions en cas d'accident et/ou incident.
- Les investigations complémentaires IC.

### Projet de travaux à proximité de réseaux :

- Les étapes d'un projet.
- Phase d'étude.
- Phase de préparation.
- Phase de travaux.

HP Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82010117601

## HP Formation

- Phase d'après travaux.
- Les méthodes de repérages des réseaux.
- Les techniques et matériels de travaux.
- Le guide technique des travaux à proximité des réseaux

Les procédures particulières :

- DT-DICT Conjointe.
- Travaux Urgents.

Les dommages :

- Que faire en cas d'endommagement.
- La règle des 4A.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation certificative au moyen d'un QCM de 40 questions réalisé via le site du gouvernement

## Modalités d'Accessibilité

Pour tout renseignement merci de nous contacter.



### Durée

**7.00** Heures

**1** Jour

### Effectif

De 1 à 12 Personnes

HP Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82010117601

## HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet  
01360 BELIGNEUX  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

18 rue Newton  
38550 SAINT Maurice l'Exil  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire  
26 700 PIERRELATTE  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601